

# PROJET TEAMM MOBILITES TOURISTIQUES

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ARGENTAT

### Définition des sigles :

<b>CGET :</b>	Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (= ex-DATAR)
<b>CEREMA :</b>	Centre d'Études et d'expertises sur les Risques à l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
<b>IPAMAC :</b>	Association Inter PARcs du MAssif Central

## I- CONTEXTE

---

### Projet TEAMM : Territoire d'Expérimentation d'Actions de Mobilités innovantes en zone de Montagne

Sur demande du Conseil national de la montagne, le CGET, en partenariat avec le CEREMA, IPAMAC et EDF, mènent une **recherche-action nationale sur la mobilité** des personnes en zone de montagne **dénommée TEAMM** au sein du Massif des Pyrénées et du Massif Central.

Elle consiste en une démarche collective partenariale ascendante qui part des territoires pour co-construire avec les acteurs locaux, imaginer, concevoir et expérimenter une ou plusieurs solutions de mobilité avec le territoire, pour renforcer leur attractivité en facilitant les mobilités et en créant de la richesse.

Le pays d'Argentat et ses alentours a été choisi parmi d'autres pour mener cette recherche-action, car il répond aux critères retenus par la démarche TEAMM, à savoir :

- c'est un territoire montagnard avec une faible densité, soit 34 hab. /km<sup>2</sup>
- les offres et les services de transports sont peu développés
- la dépendance à la voiture est forte (mobilité pendulaire, habitats dispersés)
- des flux touristiques importants qui viennent densifier les flux existants

### Maître d'ouvrage :

La Communauté de Communes du Pays d'Argentat affirme sa volonté de porter le projet d'expérimentation de solutions de mobilité innovantes, notamment pour la phase d'étude complémentaire préalable à l'expérimentation, en vue de déterminer la faisabilité d'un cheminement doux à moindre coût aux abords de la Dordogne. Ainsi, un crédit de 17 000 € TTC est inscrit au budget 2016 dans la section investissement.

## II- PRESENTATION DE LA RECHERCHE-ACTION TEAMM

---

### Phase 1 / DIAGNOSTIC

- 1- Le diagnostic du territoire a fait ressortir une problématique liée aux mobilités touristiques, définies comme : « l'ensemble des déplacements qu'effectue un touriste sur son lieu de séjour ».

- 2- Partant du principe que l'accessibilité des territoires et les modes de déplacement sont parmi les principaux enjeux de la compétitivité des destinations touristiques, il semblait pertinent d'orienter l'étude sur la thématique : « La mobilité des touristes depuis les lieux d'hébergement vers le centre bourg et les centres d'intérêts du territoire ».
- 3- Le constat issu de ce travail montre un usage quasi exclusif de la voiture particulière pour se rendre sur les lieux d'offres touristiques depuis les lieux d'hébergements. Et ce, même si les déplacements sont courts et pourraient être effectués autrement.
- 4- L'idée de développement des « mobilités douces » est donc apparue comme une solution pour limiter l'usage de la voiture.

## Phase 2 / ATELIERS D'ACTEURS LOCAUX

**But :** Détermination de ce qui est SOUHAITABLE pour le développement de l'attractivité du territoire en termes de mobilité douce.

**SOLUTION DE MOBILITE RETENUE :** Aménagement d'une « Boucle Verte » reliant la plupart des hébergements touristiques (campings le long de la rivière Dordogne) allant de Saint Martial Entraygues (Camping le Gibanel) jusqu'à Monceaux sur Dordogne (Camping le Vaurette), en passant par la rive droite ET par la rive gauche.

La « Boucle Verte » serait un cheminement sécurisé pour tout type d'usagers : piétons, vélos, poussettes, avec des tronçons communs aux usagers motorisés des routes départementales longeant la Dordogne (RD116 rive gauche et RD12 rive droite), car difficilement aménageables à cause de la configuration et de la topologie des lieux.

## Les solutions proposées



**But :** Détermination de ce qui est POSSIBLE de réaliser pour le développement de l'attractivité du territoire, d'un point de vue touristique notamment, en termes de solutions de mobilité organisationnelles ou technologiques innovantes, et transférables à d'autres territoires ayant des contraintes similaires.

**CARTE :** « Boucle verte » d'une longueur d'environ 16 km.

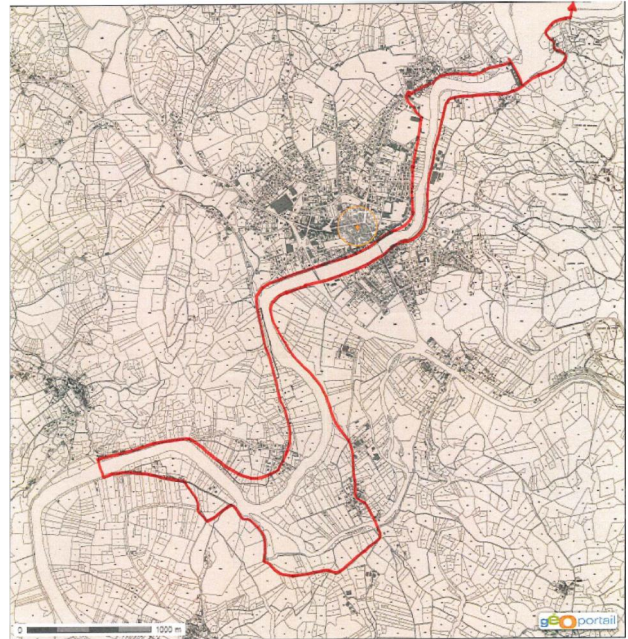
Le projet initial étant la réalisation d'une « boucle verte » allant du Camping du Gibanel à Laygues, puis Escourbaniers, l'Hospital, le Bastier et le barrage d'Argentat, soit environ 16.150 km :

Camping du Gibanel (RD 18) -> Pont de la Souvigne (RD 12) = 5.5 km

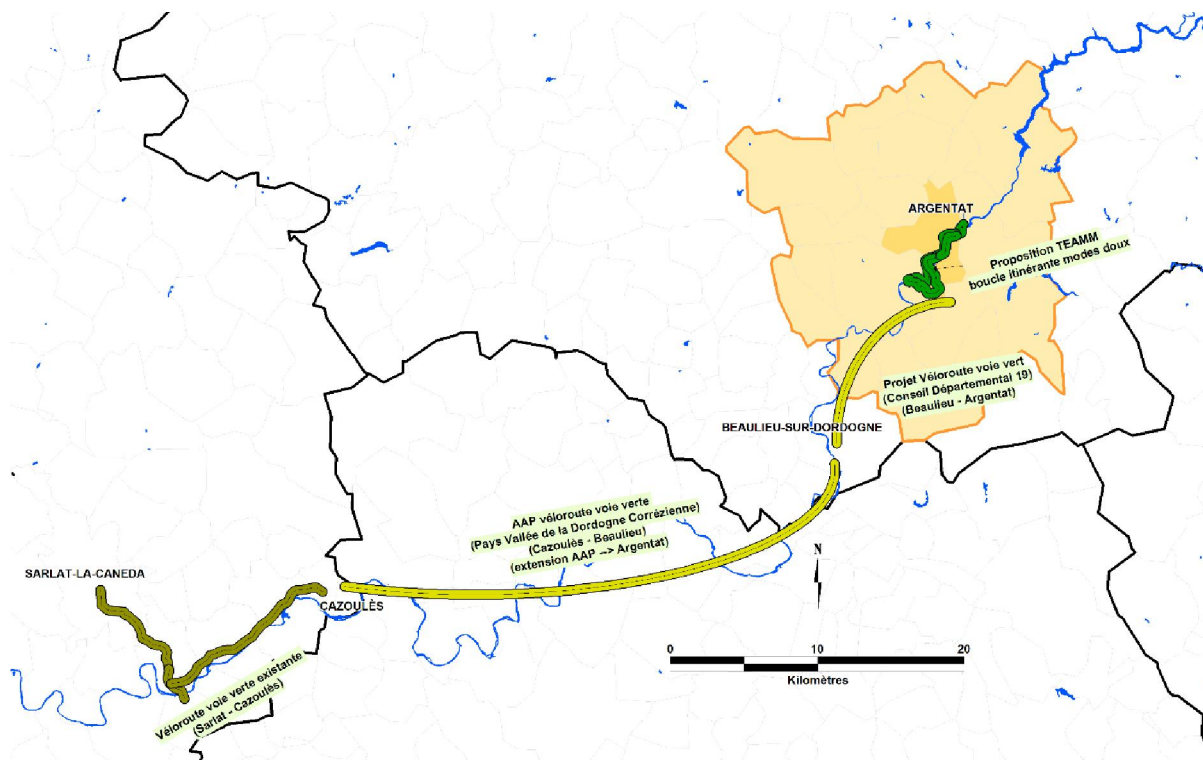
**Pont de la Souvigne (RD 12) -> Pont de Laygues (RD 12) = 3.3 km**

Pont de Laygues (RD 12E2) -> Escourbaniers (voirie communale) -> l'Hospital (RD 116) -> Argentat (RD 1120) = 4.5 km

Argentat (RD 1120) -> Le Bastier (RD 980) -> Le barrage du Sablier (RD 129) = 2.850 km



**CARTE :** Récapitulatif des différents projets de Vélo-route Voie Verte Lot et Corrèze.



### III- OBJECTIFS DE L'ETUDE

---

#### Contexte :

Territoire pilote car rassemble les caractéristiques ET les contraintes des territoires ruraux peu denses situés en zone de montagne, où l'offre de transport est peu développée, la dépendance à la voiture forte et les flux touristiques importants.

Un territoire peu dense est souvent synonyme de ressources financières limitées. Or, le coût moyen de réalisation d'une VVV (Vélo-route Voie Verte) se situe aux alentours de 150 000 € du km, soit 2 250 000 € pour 15 km.

**L'estimation financière de ce type d'étude de faisabilité se situe dans une fourchette basse globale**, à moduler au regard du cahier des charges, de 25 000 à 30 000€ HT sur la totalité du linéaire de la boucle, soit 16 km.

**L'hypothèse haute**, pourrait être estimée entre 50 000 et 60 000 €.

**C'est pourquoi, une redéfinition du périmètre et du linéaire de l'étude devra donc être validée par le Comité de Pilotage, afin de définir précisément les attentes vis-à-vis des résultats de l'étude, dans le cadre de recherche de solutions innovantes pour l'aménagement d'un cheminement doux à moindre coût, notamment rive droite de la Dordogne, la rive gauche étant déjà prise en charge par le Conseil Départemental de la Corrèze.**

#### Partenaires :

##### PARTENAIRES TECHNIQUES

- **La plate-forme technologique des Travaux Publics du Limousin (PFTTP d'Egletons) :**  
Une expertise reconnue au plan national ; Un centre de ressources, un lieu d'expérimentation et de démonstration ; Un espace d'assistance technique, de conseil et de recherche appliquée dans le domaine des travaux publics.

**Leurs objectifs :** Rapprocher les entreprises et les centres de recherche et de formation aux métiers des Travaux Publics ; Apporter des réponses aux PME/PMI pour accompagner leur évolution technologique, humaine et économique ; Mettre à la disposition des entreprises régionales leurs ressources humaines, matérielles et documentaires ; Développer leurs relations au plan régional, national et international.

- **Conseil Départemental de la Corrèze**, Direction des Routes et agence Corrèze Ingénierie (structure d'ingénierie publique chargée de guider les maîtres d'ouvrages publics dans leurs projets, notamment en réalisant des études).

L'Agence a pour mission d'aider les élus en phase diagnostic, pour vérifier des hypothèses, réaliser un programme d'opération, assurer une maîtrise d'œuvre ou encadrer un maître d'œuvre chargé du projet. Cet accompagnement tout au long de l'opération, des premières réflexions à la réception, permet aux élus de disposer d'un service technique mutualisé à l'échelle départementale.

- **ADRT de la Corrèze :** L'Agence de Développement et de Réservation Touristiques de la Corrèze (ADRT) Corrèze Tourisme est créée par le Conseil départemental. Elle est en charge de la préparation et de la mise en œuvre de la politique touristique départementale.

**Les missions de Corrèze Tourisme sont entre autres d'accompagner, conseiller, et optimiser en étant** aux côtés des prestataires, porteurs de projets touristiques, collectivités, offices de tourisme et les conseiller avec pertinence dans la réalisation de leurs propres missions : développer un projet touristique, vendre et commercialiser, utiliser la base de données touristiques, etc. ; ainsi que **fédérer, animer, et organiser en créant** des synergies entre les acteurs du tourisme de la Corrèze pour accroître l'efficacité des actions entreprises. Fédérer des réseaux d'acteurs thématiques et les accompagner collectivement dans l'adaptation de leur offre aux attentes des publics et dans leur mise en marché.

- **CAUE de la Corrèze**, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), associations de droit privé et d'utilité publique ont pour mission, dans chaque département, de conseiller les particuliers et les collectivités pour tout projet ayant trait à l'Architecture, l'Urbanisme et l'Environnement. Les administrations publiques peuvent également les consulter dans les domaines de compétence ci-dessus énumérés.

Le CAUE intervient également auprès du Conseil Départemental de la Corrèze pour assister techniquement ses services préalablement à l'instruction des demandes de subventions de la part des communes et communautés de communes. Cette mission porte sur les opérations de mise en valeur du patrimoine et de l'environnement que soutient très activement le Département et concernent notamment les approches paysagères des aménagements routiers.

### PARTENAIRES FINANCIERS

- **IPAMAC** : Soutien financier pour la mise à disposition d'un agent à temps partiel sur le projet TEAMM.  
**2016 : prise en charge des temps d'animation nécessaire à la conduite du projet TEAMM : 6 960 €**
- **CGET** : Participation financière à l'ingénierie : réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunités innovantes d'aménagements et de partenariats potentiels pour la réalisation, l'aménagement et l'exploitation d'une boucle verte.  
**Subvention jusqu'à 70 % du montant HT de l'étude.**
- **Programme européen FEADER, et notamment les fonds LEADER** répartis en fonction d'une stratégie d'accompagnement et d'équipement du territoire dans le cadre d'une structuration touristique de l'offre du territoire.  
Possibilité de financement de projets liés aux aménagements pour l'accueil des touristes, la sensibilisation des publics au patrimoine local, faune et flore (parcours d'interprétation...); aménagements de sites sur les bords de la Dordogne, d'aires d'accueil des touristes; d'équipements pour pratique d'un sport spécifique de long de la voie verte ; etc...
- **Fonds Massif Central « Pôle Pleine Nature »**, en fonction des résultats de l'appel à projet PPN, porté par la Communauté de Communes de Cauvaldor à l'échelle de l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne.

#### Les types de dépenses éligibles au titre du Pôle Pleine Nature

- Investissements liés directement à la pratique d'une activité de pleine nature et de services associés : aménagement d'un point d'embarquement sur un plan d'eau navigable, mur d'escalade, tyrolienne, etc...
- Services directement associés à la pratique : locaux techniques et de stockage liés aux activités (local vélo,...), station de nettoyage de VTT, ...
- Matériel conditionnant la mise en place d'une activité de pleine nature (maximum 20% du dossier)
- L'aménagement de sites d'activités ou d'acquisition de matériels liés à la pratique des sports de nature par des personnes handicapées

#### Les types de dépenses inéligibles au titre du Pôle Pleine Nature

Balisage, entretien des chemins, frais généraux d'équipements, renouvellement de matériel, amortissement des investissements, acquisitions foncières, aménagements et équipements non liés directement aux activités de pleine nature

## PARTENARIATS PUBLIC / PRIVE :

- Infrastructures et aménagements financés par les institutionnels
- Mise en place et gestion des services associés par les partenaires privés (entreprises, associations...)

## IV- DEFINITION DES PRESTATIONS ATTENDUES

### Etape 1 : Mise en place d'un Comité de Pilotage TEAMM avec les partenaires

Juin 2016

#### **OBJECTIF du Comité de Pilotage :**

Définir les axes d'innovation à expérimenter pour l'élaboration du cahier des charges de l'étude.

Etablir des hypothèses d'aménagements susceptibles de résoudre les points noirs du cheminement doux, notamment rive droite.

#### **COMPOSITION du Comité de Pilotage :**

NOM	PRENOM	TITRE	ORGANISME
ARMENAUD	William	Inspecteur des sites	DREAL
ARRESTIER	Hubert	Président	Communauté de Communes Pays d'Argentat
BORDAS	Michel	Directeur des Routes	Conseil Départemental de la CORREZE
BUISSON	Yves	Directeur	Office du Tourisme Vallée de la Dordogne
CAPITAINE	Luc	Animateur TEAMM	CGET / EDF
CHEVALLIER-GAULTIER	Amélie	Chef de Projet Développement Guichet unique Vallée de la Dordogne	Conseil Départemental de la CORREZE
CREUSET	Sandy	Animateur TEAMM	Communauté de Communes Pays d'Argentat
GUERIN	Jean-Paul	Animateur TEAMM	IPAMAC
HERBET	Etienne	Directeur Travaux	Plate-Forme Technologique des Travaux Publics du Limousin
HOCHART	Xavier	Directeur	CAUE 19 - Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement de la Corrèze
LEYGNAC	Jean-Claude	Conseiller Départemental et Maire	Commune d'Argentat
MIGNARD	Nicolas	Directeur	ADRT 19 - Agence de Développement et de Réservation Touristiques de la Corrèze
PERGUILHEM	Isabelle	Directrice	EDF Agence "une rivière, un territoire Développement"
QUETIER	Justine	Chargée de Mission Tourisme, contrat de destination Vallée de la Dordogne	EPIDOR, Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
RENARD	Anne-Claire	Coordinatrice Pays	Syndicat Mixte Vallée de la Dordogne Corrèzienne
RUSS	Christophe	Animateur TEAMM	CGET
VIEILLEMARINGE	Anne	Vice-Présidente déléguée au Tourisme	Communauté de Communes Pays d'Argentat



## Etape 2 : Projet de Cahier des Charges de l'étude préalable à l'expérimentation

Eté 2016

- a. Quels sont les objectifs à atteindre ?
- b. Que devra contenir le rapport de l'étude ?
- c. Quels sont les partenaires potentiels et les acteurs possibles de cette étude ?
- d. Quels sont les axes de recherche à développer ?
- e. Validation de la capacité des partenaires
- f. Inventaire des données et études existantes

## Etape 3 : Lancement de l'étude préalable à l'expérimentation

Octobre 2016

Lancement d'une étude, portée par la Communauté de Communes du Pays d'Argentat, en partenariat avec la Plateforme Technologique Travaux Publics du Limousin et son réseau, et le Conseil Départemental de la Corrèze.

Le partenariat ferait l'objet d'une convention à formaliser avec la PFTTP, dont les termes et les engagements réciproques restent à déterminer, et notamment l'implication de leur réseau d'enseignants et d'universitaires pour la partie Recherche / Développement de solutions innovantes.

L'étude pourrait faire l'objet d'un « chantier école » pour les élèves et les enseignants des BTS Géomètre, Topographe et Numérisation (pour la partie relevés et études), et des BTS Travaux Publics (pour la partie proposition et solutions et chiffrage).

## Etape 4 : Résultats de l'étude préalable à l'expérimentation

Mai 2017

**Formalisation précise du projet, idéalement multi partenaires, vu l'ampleur du projet**, ayant pour objectif de trouver des solutions innovantes pour réaliser une voie verte, simplement et à moindre coût, compte-tenu des contraintes spécifiques du territoire pilote, tout en valorisant ses atouts et spécificités touristiques.

## V- CALENDRIER DE REALISATION

---

- **PHASE D'INGENIERIE PREALABLE A L'EXPERIMENTATION TEAMM : 2016 – 2017**

- AVRIL / JUIN 2016 :** Recherche de partenaires, réunions techniques avec les partenaires TEAMM, et mise en place d'un comité de pilotage
- JUIN 2016 :** Rapport d'étude de faisabilité du CD19
- JUILLET 2016 :** Rapport d'étude de faisabilité VVV (nord du Lot) Cazoulès-Beaulieu pour Pôle Pleine Nature
- ETE 2016 :** Elaboration du cahier des charges de l'étude complémentaire sur les aménagements innovants par le comité de pilotage
- OCTOBRE 2016 :** Lancement d'une étude de faisabilité de solutions innovantes pour réaliser et aménager une voie verte rive droite de la Dordogne (entre Argentat et Monceaux Sur Dordogne) menée notamment par la Plateforme Travaux Publics d'Egletons.
- MAI 2017 :** Rapport d'étude préalable à l'expérimentation validé par le Comité de Pilotage.

- **PHASE D'EXPERIMENTATION TEAMM : 2017 – 2020**

**2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2017 :**

- Elaboration du plan de financement des expérimentations à réaliser.
- Détermination du maître d'ouvrage pour la réalisation de l'infrastructure et/ou l'aménagement de la vélo-route voie verte ; et/ou plus généralement les aménagements liés aux « modes doux ».
- Elaboration des dossiers de demande de subvention pour les projets innovants